

# JOURNAL OFFICIEL

## DES

### ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Paraissant tous les jeudis à 8 h. du soir

Matahiti 41.  
N° 23.

Te Uea a te Hau no te mau Haapao raa farani i Oteania

Mahana maha  
9 tiunu 1892.

**PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :**  
Un an ..... 48 fr.  
Six mois ..... 30 »  
Trois mois ..... 6 »  
Un numéro : 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

**PRIX DES ANNONCES (au comptant) :**  
Les 20 premières lignes ..... 30 c. la ligne.  
Au-dessus de 20 lignes ..... 25 id.  
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

## PARTIE OFFICIELLE

### GOVERNEMENT DE TAHITI

Par décrets du Président de la République, en date du 22 février 1892, le sieur Marchal, Frédéric-Eugène et sa femme née Vahinerii a Maruhi, ont été naturalisés français, par application de la loi du 29 juin 1867.

### ADMINISTRATION DE L'INTÉRIEUR

Par décision du Gouverneur, en date du 8 juin, prise sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, le sieur Tinirau, compositeur de 3<sup>e</sup> classe à l'Imprimerie du Gouvernement, a été révoqué de ses fonctions.

A la date du 9 mars 1892, le brevet de capacité pour l'Enseignement primaire a été décerné, par le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, à M<sup>lle</sup> Frogier (Agnès-Louise).

### ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Justice de paix de Taravao      Tiripuna faehau parau no Taravao

Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire, informe le public que l'audience mensuelle de la Justice de paix de Taravao aura lieu le samedi 25 juin courant, à 8 heures du matin.

Te faaité nei te Auaha ture o te Reppiritā, Raatira no nia i te mau ohipa haava rāā, i te taāta 'toa e ei te mahana maa 25 no tiunu nei, i te hora 8 i te poipoi, e tairuru ai te tiripuna faehau parau no Taravao.

Liste des pourvois en cassation formés contre des arrêts de la Haute-Cour tahitienne et sur lesquels il n'a pas encore été statué.

Dates des pourvois	Dates des arrêts attaqués	Noms des parties qui se sont pourvues en cassation	Objet du litige	Districts où se trouvent situés les biens litigieux
Nos				
1. — 6 mars 1876	23 février 1876	Tetuanui à Afaitaata, femme Ariipaea	diverses propriétés sises à Pare provenant de la succession Pihavaa	Pare.
2. — 27 janvier 1877	28 décembre	S. M. Pomare	terres Tahutumu et Atilepua	Teavaro-Teaharōa (Moorea).
3. — 2 février	5 janvier 1877	M. Demand, Président de la Haute-Cour	terres Hapairua, Vaitoto, Tirioe, Tefau- metua et Paepaemoa	Afareaita (Moorea).
4. — 5 juillet	2 juillet	Tevaavarai à Taataparea	terre Ohitumataroa	Papeete.
5. — 5 juillet	30 juin	Techu à Matofa	terre Teuruaatia	Vairāo.
6. — 12 juillet	5 juillet	Moe à Maoni	3 terres sises à Hitiaa	Hitiaa.
7. — 19 juillet	20 juin	Ariiaue à Pomare	7 terres sises à Hitiaa	Hitiaa.
8. — 24 juillet	13 juillet	Afaitaata	terre Atimaru	Papeete (Pare).
9. — 1 <sup>er</sup> août	3 et 4 juillet	Ariiaue à Pomare	21 terres	Hitiaa.
10. — 29 septembre	12 septembre	Tuehe à Tarano	4 terres sises à Teavaro	Teavaro (Moorea).
11. — 4 octobre	4 septembre	Parii à Timiona	terre Teniupaopao	Papeete (Pare).
12. — 2 juillet 1878	19 juin 1878	Teraitauhia à Aromaiterai	terre Afaatetea	Haapiti (Moorea).
13. — 10 octobre	30 septembre	Hutia à Vaimeho	4 terres sises à Teavaro-Teaharōa	Teavaro (Moorea).
14. — 25 octobre	3 octobre	Tetuanuivahinepoura à Parahi	terre Teoneroā	Teavaro (Moorea).
15. — 12 sept. 1879	5 septembre 1879	dame Mari à Tamu	terres Mataruaō et Toipaaina	Mātaiea.
16. — 12 septembre	1 <sup>er</sup> septembre	Marurai à Tauhiro	terres sises à Teaharōa	Teaharōa (Moorea).